

BULLETIN COMMISSAIRES CSDL

PRÉSENTS !

C'est avec fierté et enthousiasme que nous vous présentons notre premier Bulletin des commissaires. Plusieurs fois par mois, les commissaires se réunissent entre eux ou avec des partenaires et collaborateurs afin de traiter de divers dossiers, de déterminer les grandes orientations de la commission scolaire et d'établir les priorités budgétaires. Nous souhaitons, par cette communication, vous informer des décisions, enjeux, projets et défis du conseil des commissaires de votre commission scolaire. **Tout comme vous, nous sommes tous présents pour viser la réussite de nos élèves.**

FORMATION SUR LE RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : CHOSE FAITE À LA CSDL !

La Commission scolaire de Laval (CSDL) a convié l'ensemble des membres des conseils d'établissement des écoles et des centres de la CSDL à une session de formation sur le conseil d'établissement au cours des mois d'octobre et de novembre 2009.

Cette session de formation, dispensée par le Secrétariat général, s'inscrivait en lien avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, à la suite de l'entrée en vigueur du Projet de loi 88.

Portant sur la composition, la formation, le fonctionnement, les fonctions et les pouvoirs du conseil d'établissement, cette session d'information et de formation visait principalement à outiller les membres des conseils d'établissement dans l'exercice de leurs fonctions et à démythifier le rôle du conseil d'établissement.

Offertes à plusieurs dates et endroits différents, afin de permettre la participation du plus grand nombre, ces sessions de formation ont permis à plus de 100 membres de conseils d'établissement d'y participer.

La présidente de la CSDL, Mme Louise Lortie, a activement participé à chacune de ces sessions d'information, accompagnée de plusieurs commissaires. Un nombre important de directions d'établissement ont également pris part à ces formations. Ce fut donc une occasion pour tous les intervenants intéressés par le sujet de la démocratie scolaire de discuter du rôle important des membres des conseils d'établissement.

Nous remercions l'ensemble des membres des conseils d'établissement et les directions qui se sont inscrits à l'une ou l'autre de ces sessions de formation et qui ont permis d'en faire une réussite. La prochaine formation qui aura lieu au mois d'avril prochain concernera les budgets des écoles en lien avec les responsabilités du conseil d'établissement.

LES IMPACTS DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le réseau des commissions scolaires fait maintenant partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Que cela veut-il dire? Depuis le 1^{er} juillet 2008, les états financiers de la CSDL, comme toutes les autres commissions scolaires, font maintenant partie intégrante des États financiers de la province de Québec.

Pour en arriver à ceci, les commissions scolaires ont dû adopter de nouvelles normes comptables afin de s'harmoniser avec celles du gouvernement du Québec. La mise en place de nouvelles normes comptables a eu un impact négatif important sur les surplus accumulés de la CSDL et de l'ensemble des autres commissions scolaires de la province.

Dans les faits, la situation de surplus accumulé à la CSDL, au 30 juin 2008, de 20,1 millions de dollars est devenue une situation de déficit accumulé de 76,5 millions de dollars. Le passage aux nouvelles normes comptables a donc eu un impact négatif de 96,6 millions de dollars.

Afin de pallier à cette situation, le gouvernement du Québec a adopté la loi 40 qui porte sur l'équilibre budgétaire. À l'aide du fond consolidé du revenu de la province, un transfert gouvernemental vers la CSDL sera effectué afin d'éliminer cet impact négatif. Ce transfert gouvernemental, prévu pour le 31 mars prochain, aura pour effet de ramener la CSDL à une situation de surplus accumulé. Nous sommes en attente de nouvelles de la part du MELS dans ce dossier. Lorsque ce transfert gouvernemental sera confirmé, la CSDL ne présentera donc plus un déficit accumulé comme ce fut le cas au 30 juin 2009. Il s'agira d'un transfert unique n'ayant pas d'impact sur l'application des nouvelles normes comptables. Celles-ci demeurent en vigueur pour le futur et les commissions scolaires ont à s'y conformer.

Dossiers à venir

Code d'éthique et de déontologie

Le nouveau Code d'éthique et de déontologie des commissaires est présentement en consultation auprès des divers partenaires et instances de la CSDL. L'adoption de ce nouveau code est prévu pour le mois de mai prochain.

Règlement sur la procédure d'examen des plaintes et du protecteur de l'élève

Une consultation sera lancée en mars 2010 relativement au nouveau projet de règlement.

Politique sur l'initiation des élèves à la démocratie scolaire

La Commission scolaire de Laval entend adopter cette nouvelle politique d'ici la fin de l'année scolaire 2009-2010.

Grands dossiers

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Diverses rencontres ont déjà eu lieu entre les représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Commission scolaire de Laval en vue de la négociation et la signature d'une première Convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire de Laval.

La persévérance et la réussite scolaire seront au cœur de la Convention de partenariat. À cet effet, la commission scolaire doit déposer auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'ici au 31 mars 2010, son plan d'action.

Par la suite, la commission scolaire signera, à compter de l'an prochain, avec chacune des écoles primaires et secondaires et chacun des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, soit 77 établissements, une Convention de gestion et de réussite éducative. Cette dernière convention vise à assurer la mise en œuvre de la Convention de partenariat entre le MELS et la CSDL ainsi que la réalisation du projet éducatif et le plan de réussite de l'école. Il est à noter que cette Convention de gestion et de réussite éducative devra être signée à toutes les années.

Saviez-VOUS qu'avec les nouvelles dispositions du Projet de loi 88 le nombre de commissaires élus à la Commission scolaire de Laval va passer de 21 à 12 ? Alors que d'autres commissions scolaires ont demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'augmenter leur nombre de commissaires élus, la Commission scolaire de Laval a choisi de ne pas faire une telle demande. Ainsi, lors des prochaines élections scolaires à l'automne 2011, la population lavalloise sera appelée à élire 12 commissaires et une personne à la présidence de la CSDL.

Collecte de sang de la CSDL

14, 15 et 16 avril 2010

TRANSPORT SCOLAIRE

À l'automne dernier, le conseil des commissaires a étudié la possibilité de modifier la *Politique de transport scolaire* de la CSDL. Après plusieurs discussions et séances de travail, il a été décidé de conserver la *Politique de transport scolaire* actuelle sans la modifier. Toutefois, ces discussions ont permis à la CSDL de modifier des pratiques administratives afin de régler certaines inéquités.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous. C'est d'ailleurs ce que se sont dit l'ensemble des partenaires des milieux socio-communautaire, politique, de l'éducation, de la santé et des affaires lors des premières assises lavalloises sur la persévérance scolaire et la réussite éducative tenues au printemps dernier à l'école Mont-de-La Salle.

À la suite de ces assises, un comité a été formé pour mettre sur pied l'instance lavalloise pour la persévérance scolaire. Les membres sont : Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Collège Montmorency, Emploi Québec, Conférence régionale des élus (CRÉ) de Laval, Forum Jeunesse de Laval, Université de Montréal, Direction régionale de Laval, Laurentides et Lanaudière du MELS et Commission scolaire de Laval.

CONSÉQUENCES DES FLUCTUATIONS DE LA DÉMOGRAPHIE

Nous venons de recevoir les nouvelles données démographiques du MELS et poursuivons nos divers travaux d'analyse. Une tournée de l'ensemble de nos écoles primaires a d'ailleurs été effectuée par le Service de l'organisation scolaire de la CSDL afin de confirmer le nombre précis de locaux de classes ainsi que leur occupation. Nous colligeons présentement l'ensemble de ces informations afin de confirmer nos besoins d'agrandissement d'écoles.

À noter

Jusqu'au mois de juin prochain, les séances du conseil des commissaires auront lieu le troisième mercredi de chaque mois.

Membres du comité exécutif et commissaires responsables

Le conseil des commissaires a procédé, le 23 septembre dernier, à l'élection des membres du comité exécutif qui est formé de sept commissaires élus et de deux commissaires-parents, ainsi qu'à la nomination des commissaires responsables de dossiers.

Membres du comité exécutif :

Anne Lemieux, présidente
Raynald Hawkins, vice-président
Céline Blanchette, commissaire
Françoise Charbonneau, commissaire
François-Hugues Liberge, commissaire
Louise Lortie, commissaire, présidente de la CSDL
Lyne Sylvain, commissaire
Lyne Lapensée, commissaire-parent, ordre secondaire
Marc Patrick Roy, commissaire-parent, ordre primaire

Commissaires responsables de dossiers :

Françoise Charbonneau, Enseignement, adaptation scolaire et services complémentaires
Solange Provencher, Ressources humaines
Danielle Gratton, Ressources financières
Michel Galipeau, Ressources matérielles
Lise Héroux, Informatique, organisation scolaire et transport

Sylvie Émond, Éducation des adultes et formation professionnelle

Outre les séances hebdomadaires des tables de travail du conseil des commissaires, plusieurs commissaires siègent à divers comités de travail, dont trois nouveaux comités : comité des ressources humaines, comité de vérification et comité de gouvernance et d'éthique.